

24 jan 2020 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 24 janvier 2020

## Approbation des conventions entre les prestataires de soins et les organismes assureurs

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé sept conventions entre les prestataires de soins et les organismes assureurs.

En exécution de la loi relative à l'assurance soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994, le Conseil des ministres a approuvé les nouvelles conventions suivantes :

- le deuxième avenant à la convention nationale avec les bandagistes et les orthopédistes
- la convention nationale avec les audiciens
- le deuxième avenant à la convention nationale avec les fournisseurs d'implants
- l'avenant à la convention nationale avec les hôpitaux et les services psychiatriques
- la convention nationale avec les établissements hospitaliers
- la convention nationale avec les kinésithérapeutes
- la convention nationale avec les pharmaciens

Les conventions peuvent être publiées au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé  
publique, et de l'Asile et la Migration  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 69 00  
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo  
Porte-parole (FR)  
+32 475 77 84 03  
[audrey.dorigo@minsoc.fed.be](mailto:audrey.dorigo@minsoc.fed.be)

Jelle Boone  
Porte-parole (NL)  
+ 32 499 14 26 99  
[jelle.boone@minsoc.fed.be](mailto:jelle.boone@minsoc.fed.be)